



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 27 juin 2024

Publié le : 10/07/2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole et sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU de la question n° 4 à la question n° 15 incluses.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58.

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 21h53

Étaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 16), M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 16), Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n° 6), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 18), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 6), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 16), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 15), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 33), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 6), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 4), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 4 incluse et à compter de la question n° 16), Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n° 17 et jusqu'à la question n° 46 incluse), **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n° 5), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n° 30 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n° 46 incluse), **Velesmes-Essarts :** Mme Géraldine LAMBLA, suppléante, **Vieilley :** M. Franck RACLOT

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, M. Cyril DEVESA, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, M. André TERZO, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT,

Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Juliette SORLIN

Procurations de vote : **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 47), M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Gilles SPICHER (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 17 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Olivier GRIMAITRE à M. Frank LAIDIE, Mme Valérie HALLER à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Fabienne BRAUCHLI (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 41), M. Christophe LIME à M. Eloy JARAMAGO, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, M. Saïd MECHAI à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, M. Anthony POULIN à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 19), **Brillans** : M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT à M. Jean-François MENESTRIER, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n° 16 incluse et à compter de la question n° 47), **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Marie-Jeanne BERNABEU, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à compter de la question n° 31), **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY à Philippe SIMONIN

Délibération n°2024/2024.00184

Rapport n°8 - Actualisation du PPIF 2024-2028 - Partie Investissement et Décision Modificative n°1 2024

Actualisation du PPIF 2024-2028 - Partie Investissement et Décision Modificative n°1 2024

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°1	05/06/2024	Favorable
Bureau	13/06/2024	Favorable

Résumé :

Le projet de Décision modificative n°1 qui est soumis au Conseil Communautaire permet, comme chaque année, de présenter l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) pour sa partie Investissement, d'intégrer les résultats de l'exercice budgétaire précédent et de procéder aux ajustements de crédits nécessaires, dans le cadre de recettes ou dépenses nouvellement connues depuis le vote du Budget Primitif le 11 avril dernier.

L'actualisation du PPIF intègre le travail collectif de mise à jour intervenu dans le cadre de la préparation du budget 2024 et constitue une déclinaison affinée des opérations du projet de territoire, en fonction de leur avancement et de leur montant. Elle correspond à une programmation 2024-2028 qui atteint au total près de 561 M€ tous budgets confondus, dont près de 370 M€ sur le budget principal, attestant une fois de plus du caractère particulièrement ambitieux de la politique d'investissement conduite par Grand Besançon Métropole.

Partie 1 - Révision du Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) - Partie Investissement 2024-2028

La stratégie financière et budgétaire de Grand Besançon Métropole s'appuie, comme chaque année, sur deux documents stratégiques :

- la prospective pluriannuelle : elle est actualisée chaque année dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, en fonction des évolutions du contexte ;
- le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF), qui constitue la déclinaison par actions et projets de la prospective, mais également celle, priorisée et chiffrée, du projet de territoire.

Le travail de proposition du Comité dédié composé de 15 élus permet d'ajuster ce plan tout au long de l'année, en fonction de l'évolution des capacités pluriannuelles d'investissement (avec un rendez-vous systématique en DM1 à l'occasion de la reprise des résultats de l'exercice budgétaire n-1) et de l'état d'avancement des grands chantiers du mandat.

Pour rappel, le PPIF est bâti sur la logique d'un investissement « de base » de 29 M€ par an sur le budget principal, majoré par un fléchage intégral des marges de manœuvre, que ce soit des excédents ponctuels antérieurs (ces excédents étant dus, non à d'éventuelles marges en fonctionnement mais aux délais nécessaires à la mise en œuvre des grands projets du PPIF) et également des subventions d'équipement à percevoir.

Cette logique particulièrement réactive et adaptée aux besoins permet de garantir la mobilisation de l'ensemble des marges de manœuvre de GBM au service de l'investissement, ce qui a d'ores et déjà permis une augmentation de plus de 90 M€ de la programmation inscrite au PPI par rapport à celle prévue en 2020, sur le seul budget principal.

La construction du PPI s'appuie sur un objectif de taux de réalisation annuel des crédits de 70 %, ce qui détermine une capacité de programmation à la fois soutenable et réaliste, avec un taux de réalisation des crédits de paiement sur le budget principal qui avoisinait 70 % au CA 2022 et qui a été légèrement dépassé, à 72 %, au CA 2023. Concrètement, l'investissement de GBM a ainsi atteint en

2023 un nouveau pic historique à plus de 54 M€ au budget principal et, au total, tous budgets confondus, de près de 86 M€.

Le PPIF permet de fixer le cap et les objectifs à atteindre de manière pluriannuelle, avec en particulier la volonté clairement affirmée d'un niveau ambitieux d'investissement, en soutien au développement du territoire, à l'emploi, et pour mener les projets d'équipement et d'aménagement stratégiques pour l'avenir du Grand Besançon tout comme les projets de proximité essentiels au quotidien des habitants.

Le PPIF s'inscrit en parallèle dans le cadre d'une prospective financière pluriannuelle permettant de s'assurer du maintien d'une situation financière saine (respect des seuils de gestion prudentiels), garantissant un bon niveau de réactivité pour faire face aux imprévus et aux évolutions du contexte. A noter que la recherche de financements pour nos opérations est également optimisée, de manière à soutenir le niveau d'investissement en nouant les alliances indispensables au projet de territoire.

L'actualisation du PPIF – partie Investissement est menée annuellement et de façon collective, dans le cadre d'un Comité d'élus dédié, permettant de s'assurer de la bonne articulation entre le PPIF et le projet de territoire, mais également de la prise en compte de l'impact en coût global de nos opérations, et notamment les impacts en fonctionnement des projets réalisés.

La capacité de programmation du PPI s'appuie sur une capacité de réalisation déterminée dans la prospective financière, sur une logique d'« autorisation de programme globale » sur les 5 prochaines années, ouvrant la possibilité de moduler les inscriptions de crédits de paiement lors des différentes exercices ou le cas échéant lors des décisions modificatives, en accélération par exemple des programmes engagés, dans le respect des équilibres pluriannuels globaux.

Dans ce cadre, et à hypothèses inchangées de recettes, la prospective fait apparaître une capacité de réalisation de l'ordre de 259 M€ pour la période 2024-2028, soit une capacité de programmation de 370 M€ sur la base d'un taux de réalisation annuel des crédits de paiement de 70 %.

Ainsi, le plan pluriannuel d'investissement sur 2024-2028 représente 369,5 M€ sur le budget principal et 560,6 M€ tous budgets confondus.

Ce niveau de PPIF constitue un maximum, s'appuyant sur l'affectation de l'intégralité des marges d'autofinancement de GBM à des opérations d'équipement, ce qui est d'autant plus volontariste qu'il implique une maîtrise poursuivie des dépenses de fonctionnement, mais également qu'il s'inscrit dans un contexte d'incertitudes toujours fortes, que ce soit en matière de recettes (par exemple avec un tassement de l'évolution de TVA représentant désormais près de 60 % du panier fiscal de GBM), mais également, avec les perspectives défavorables que laisse peser la situation des finances publiques nationales sur les perspectives des collectivités.

En tout état de cause, le Plan Pluriannuel d'Investissement est un document évolutif, appelé à être actualisé régulièrement tout au long de l'année.

Au-delà des opérations phares déjà lancées, tels la Grande Bibliothèque, le programme Synergie Campus, le Programme de Rénovation Urbaine de Planoise, le Plan Local d'Habitat, les aménagements de la RN 57, la rénovation de la City, le Schéma directeur et la requalification des ZAE, le CPER enseignement supérieur, pour ne citer que quelques exemples, l'actualisation du PPIF rend notamment possible la prise en compte d'un ensemble d'opérations nouvelles ou variations de projets lancés, afin d'accélérer encore la mise en œuvre du projet de territoire.

Parmi les principales évolutions intervenues par rapport au PPI de 2023, lors notamment de la préparation du Budget primitif 2024, figurent :

- la confirmation sur la durée de l'accélération du programme d'itinéraires cyclables avec + 4,4 M€, ainsi que des crédits nouveaux destinés aux équipements cyclables (box sécurisés ...) pour 2 M€ ;
- l'accroissement des crédits dédiés au Plan de Mobilité pour + 6,5 M€ sur la période 2024-2028 ;

- en matière de mobilités toujours, + 4,2 M€ ont été intégrés pour notamment la recherche d'amiante au niveau des chaussées-trottoirs et la détection de réseaux, la reconstruction de la Passerelle Jean Abisse, ainsi que la sécurisation d'ouvrages d'art (falaises) ;
- en termes d'attractivité, la hausse des participations d'équilibre de GBM aux Zones d'Activités Economiques des Auxons « Nouvelle Ere » et Hauts du Chazal pour sa zone Nord Est, pour 2,7 M€ ;
- concernant la Grande Bibliothèque, l'intégration des évolutions constatées en études Projet à hauteur de + 10,1 M€ (l'augmentation de l'Autorisation de Programme correspondante a été validée au BP 2024), ce montant restant à calibrer plus précisément dans le cadre du résultat des appels d'offres et des discussions avec les différents financeurs ;
- au BP 2024 toujours, l'AP PNRU a été augmentée de + 1,9 M€, notamment pour le projet de bâtiment « Le Numérique » à Planoise ;
- l'abondement du Fonds Climat de + 0,2 M€ avec le passage d'une enveloppe annuelle de 300 K€ à 400 K€ ;
- la reconversion de l'ancien bâtiment de VNF aux Pré-de-Vaux à destination des archives communautaires, en co-maitrise d'ouvrage avec la Ville de Besançon, a été ajustée de + 0,6 M€ comprenant l'acquisition du bâtiment ;
- les transferts de compétences relatifs à Micropolis (+ 0,2 M€) et aux Bibliothèques-médiathèques (+ 1,5 M€) ont également été intégrés, en parallèle d'Attributions de compensation.

Ces engagements sur le budget principal sont complétés par les PPI des budgets annexes qui jouent également un rôle majeur en matière d'équipement et de mise en œuvre du projet de territoire, notamment :

- en matière de transition, avec les investissements portés par les budgets Déchets, Eau, Assainissement, et Chauffage urbain avec en particulier l'extension du réseau de chaleur à l'Ouest,
- ou en matière de cohésion dans le domaine des Transports avec, par exemple, l'acquisition de nouvelles rames de tramway pour une livraison prévue à la rentrée scolaire 2025, ou encore la construction éventuelle d'un 4^{ème} terminus (en cours d'études).

Les budgets annexes portent dans leur ensemble un Plan Pluriannuel d'Investissement de plus de 191 M€.

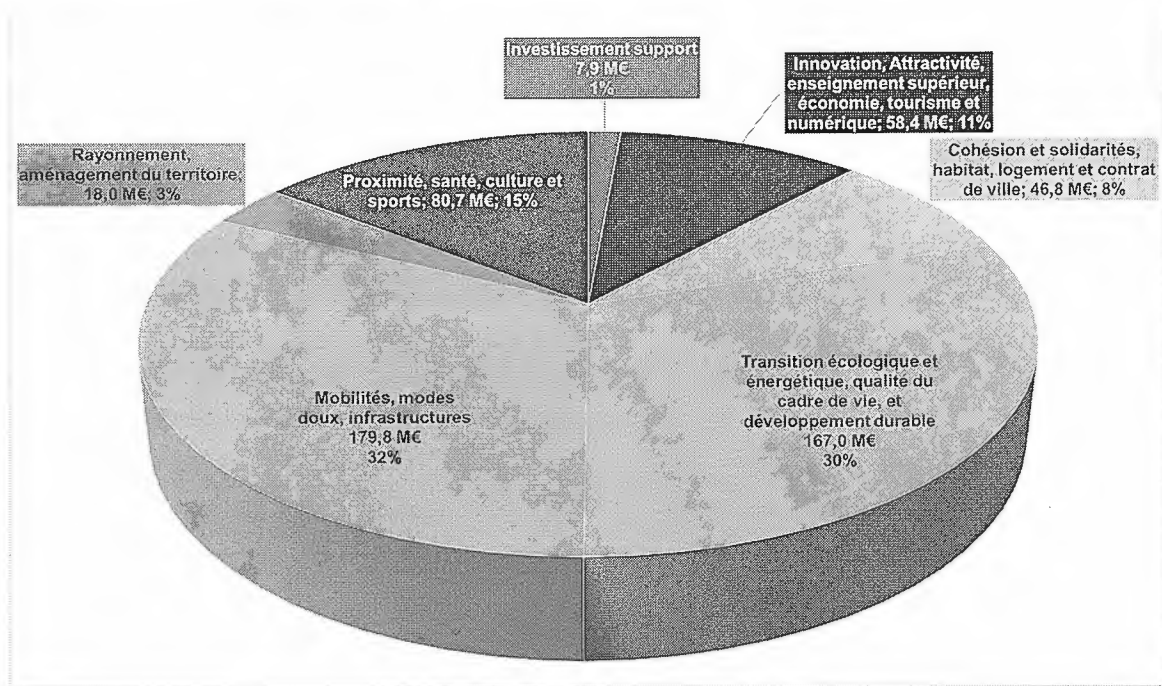
Comme les années précédentes, cette programmation intègre une enveloppe de précaution de 2 M€ (500 K€ par an à compter de 2025) visant à faire face aux augmentations, le cas échéant, du coût des projets. Au-delà de cette enveloppe, les dépassements éventuels seraient à financer par une nouvelle priorisation dans le cadre de la capacité maximale de programmation du PPI.

Le détail de la programmation, ainsi que les PPI des budgets annexes, figurent en annexe 1.

D'autres opérations pourront également, en parallèle, être affinées dans leur chiffrage en fonction de leur avancement, avec une actualisation intégrée dans le cadre d'un PPIF priorisé au cours des différentes phases budgétaires à venir.

L'ensemble des engagements du Grand Besançon en matière d'investissement actualisé à ce jour est présenté ci-après, par grands domaines de nos politiques publiques communautaires (hors enveloppe actualisation de prix). A souligner qu'un certain nombre de projets ayant une vocation transversale et

répondant à plusieurs axes du projet de territoire, ce classement, à vocation informative et indicative, a été réalisé sur les finalités principales des opérations.



La DM1 proposée en deuxième partie permet d'ores et déjà de prendre en compte les ajustements de crédits liés à l'actualisation du PPI, en complément du Budget primitif.

Ainsi, à travers son Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, GBM poursuit la mise en œuvre de son projet de territoire et réaffirme son ambition pour les années à venir : être à la fois moteur et acteur dans la réalisation d'opérations stratégiques, soutenant le développement et la vitalité de l'ensemble du territoire Grand bisontin.

La DM1 2024 est établie dans le respect du cadrage budgétaire fixé dans le cadre de la prospective financière et le PPIF. Elle intègre la reprise des résultats 2023 qui seront utilisés, pour le budget principal, au fur et à mesure de la mise en œuvre opérationnelle des projets du PPIF- partie Investissement d'ici à 2028.

Elle prend par ailleurs en compte des ajustements de dépenses, en fonction notamment de l'actualisation du PPIF présenté précédemment.

I. Budget principal

A/ Affectation des résultats 2023 et financement des restes à réaliser

Suite à l'étude du Compte administratif 2023, au calcul des résultats définitifs 2023 et à la confirmation de leurs modalités d'affectation, il convient d'affecter les résultats.

Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 25 133 661,23 €. Il se compose du résultat de clôture déficitaire en investissement en 2023 (- 9 047 332,50 €) et du besoin de financement des restes à réaliser (16 086 328,73 €).

Le solde de l'excédent 2023 est pour sa part affecté à la section de fonctionnement pour 50 130 024,54 € et permet de dégager de l'autofinancement en effectuant un virement à la section d'investissement.

Ce résultat est, conformément à la prospective de GBM, affecté intégralement à l'investissement pour les années à venir : c'est ce qui permet de programmer et réaliser le PPI tel que présenté dans la partie 1.

B/ En fonctionnement : dépenses et recettes

1. Fiscalité et dotations

En dépenses de fonctionnement, des crédits complémentaires d'un montant total de 438 605 € sont nécessaires pour procéder à la restitution du trop-perçu des fractions de TVA versées en 2023 en compensation de la taxe d'habitation (306 779 €) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (131 826 €), calculées selon les montants définitifs de TVA nationale.

En recettes de fonctionnement, sont inscrits 485 465 € suite à la perception de rôles supplémentaires concernant la Cotisation Foncière des Entreprises, ainsi que 334 547 € suite à la notification des allocations compensatrices prévisionnelles, s'agissant de recettes confirmées.

Les dotations de l'Etat sont également ajustées selon les montants publiés (après la finalisation du BP) pour un total de 96 680 €, soit respectivement + 114 334 € pour la dotation d'intercommunalité (6,3 M€) et - 17 654 € pour la dotation de compensation (12,1 M€).

La Dotation Globale de Fonctionnement représente au total 18,4 M€ en 2024, en hausse de 1,2 % et 226 K€ par rapport à 2023.

2. Economie

En recettes, est inscrite la subvention de 50 K€ attribuée par l'Etat à GBM au titre de la Cité de l'Emploi, destinée à financer, avec une inscription concomitante en dépenses, des actions portées par des partenaires associatifs en matière de problématiques d'accès à l'emploi, d'insertion et de formation des habitants des Quartiers de la Politique de la Ville.

3. Sports

Sont inscrits en dépenses des crédits à hauteur de 5 K€ pour l'animation du Club Paris 2024 dans le cadre des Jeux Olympiques, suite à l'attribution d'une subvention, de même montant, de la DRAJES.

4. Tourisme

La gestion de la base de loisirs d'Osselle-Routelle, via une Autorisation d'Occupation Temporaire pour le restaurant et des marchés de prestations pour les autres activités, modalités de gestion qui restaient à définir lors de l'élaboration du BP, est ajustée pour 230 K€ en dépenses et 100 K€ en recettes.

5. Informatique

100 K€ sont prévus pour des prestations de services afin d'assurer la sécurité de l'infrastructure réseau informatique, en parallèle de difficultés de recrutement particulières pour ce secteur.

C/ En investissement

- En matière de taxe d'aménagement, l'inscription de crédits à hauteur de 345 523 € est nécessaire en dépenses pour le remboursement d'un produit de taxe d'aménagement perçu en 2022, et suite à l'annulation d'un permis de construire. Cette somme a fait l'objet d'un titre de recettes de l'Etat. En parallèle, est prévue l'inscription de 241 866 € en recettes correspondant à la restitution à venir par la commune concernée à Grand Besançon Métropole de la quote-part précédemment reversée.

Les recettes d'investissement sont également abondées de 21 598 € avec l'affectation à la Communauté Urbaine des prélèvements opérés sur les ressources fiscales de ses communes membres en déficit de logements sociaux (loi SRU).

Conformément à la réglementation, cette recette sera employée à des opérations d'acquisitions foncières ou immobilières en vue de financer des logements locatifs sociaux.

- En matière d'actualisation des opérations d'investissement :

Dans le cadre de l'opération « Le Numérique » à Planoise, une mission d'accompagnement confiée à la SPL Territoire 25 est prévue pour un montant de 1,1 M€, avec un abondement de crédits de 0,56 M€ proposé et financé par un glissement sur l'échéancier des dépenses, conformément à la délibération présentée à la même séance.

50 K€ sont inscrits pour le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de projets « Smart city », pour permettre la définition de la stratégie en matière de déploiement de l'Open Data.

200 K€ sont prévus pour conduire une expérimentation de matériaux spécifiques susceptibles d'être utilisés pour résoudre certains désordres d'aménagement à proximité immédiate du Tramway (GLO – Gabarit Limite d'Obstacle). Le programme global de ces travaux ainsi que son mode de financement restent à étudier.

500 K€ sont proposés à destination des travaux sur les ouvrages d'art pour une importante campagne de sécurisation des falaises de la côte de Morre et le versant Rivotte.

200 K€ sont inscrits au titre de l'éclairage public pour la réfection des lignes de vie pour l'éclairage de la Citadelle. Cette réfection, qui s'avère indispensable suite à des contrôles récemment opérés, sera

conduite par anticipation sur les crédits 2025, afin de ne pas ralentir la rénovation de l'éclairage de la Citadelle.

A noter également qu'une augmentation de l'autorisation de programme « Aides à la pierre » à hauteur de 1,5 M€ (équilibrée en dépenses et recettes, et sans impact sur les crédits de paiement 2024) fait l'objet d'une délibération spécifique.

D/ Redéploiements et réaffectations de recettes

La Décision modificative prévoit des redéploiements de crédits entre chapitres budgétaires à hauteur de 17 K€ en fonctionnement et de 693 K€ en investissement.

Dans le domaine de la Voirie, les crédits sont par ailleurs abondés par l'obtention de nouvelles recettes affectées à des opérations spécifiques, notamment les Certificats d'Economie d'Energie obtenus sur l'éclairage public (80 K€), les fonds de concours des communes pour des compléments de « surqualité » par rapport au GER (505 K€), mais également de participations du Département pour la réalisation de travaux sur le domaine départemental (1,5 M€).

En matière d'Urbanisme, des compléments de crédits au BP (qui incluait 100 K€ de crédits à titre prévisionnel), de 79 K€ en dépenses, sont prévus pour des travaux d'extension de réseaux électriques dans le cadre de PUP sur les communes de Saint-Vit, Devecey, Pirey et Serre-les-Sapins. En parallèle, 119 K€ sont inscrits pour les participations des aménageurs à ces travaux.

E/ Opérations financières équilibrées en dépenses et recettes (écritures d'ordre)

Des crédits équilibrés en dépenses et recettes sont proposés afin de basculer en immobilisations définitives des dépenses d'études préalables (908 K€) et des avances sur des travaux désormais réceptionnés (95 K€).

F/ Nouvel équilibre du budget principal

Le besoin de financement par emprunt est réduit de 11,1 M€, suite à reprise du résultat. L'équilibre de la DM se réalise avec un ajustement de l'enveloppe pour les investissements à venir, destinée intégralement à financer la réalisation des projets inscrits au PPIF sur la durée du mandat.

Une présentation par chapitre est jointe en annexe.

II. Budget annexe Transports

A/ Les nouvelles dépenses et ajustements

La Décision modificative du budget annexe Transports intègre un transfert entre chapitres de 236 K€, ainsi que des écritures d'ordre relatives à l'inventaire comptable pour 45 K€.

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 45 K€. La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe est inchangée, tout comme le besoin de financement par emprunt.

Une présentation par chapitre est jointe en annexe.

III. Budget annexe Déchets

A/ Les ajustements en dépenses

Le chapitre des dépenses imprévues est réduit de 30 K€ pour abondement des charges exceptionnelles afin de permettre un abondement du poste d'annulations de titres sur exercices antérieurs, suite à l'annulation de factures de redevances des ordures ménagères dans le cadre de modifications de redevables. Ces annulations donneront lieu à l'émission de nouvelles factures correctives.

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Déchets

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié, ni le besoin de financement par emprunt.

Une présentation par chapitre est jointe en annexe.

IV. Budgets annexes Eau et Assainissement

A/ Les nouvelles dépenses et ajustements

Sur le budget annexe Eau, la décision modificative intègre un transfert entre chapitres de 120 K€ pour le versement d'avances forfaitaires relatives aux travaux sur les réseaux.

Les budgets Eau et Assainissement intègrent également un ajustement total de 30 K€ pour la prise en charge de factures annulées sur exercices antérieurs et 8 K€ pour une subvention versée à la commune de Douroula au Burkina Faso dans le cadre de la coopération décentralisée.

B/ Nouvel équilibre des budgets annexes Eau et Assainissement

Les budgets annexes Eau et Assainissement présentent chacun un besoin de financement de la section de fonctionnement de 19 K€, financé par l'excédent de fonctionnement 2023 repris au budget primitif 2024.

Une présentation par chapitre est jointe en annexe.

V. Synthèse

Besoin de financement par emprunt après DM N°1			
	BP 2024 et Reports	DM N°1 2024	Total 2024
Budget principal	11 147 056	-11 147 056	0
Budget annexe TRANSPORTS	1 010 817	0	1 010 817
Budget annexe DECHETS	2 464 858	0	2 464 858
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0	0	0
Budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	0	0	0
Budget annexe AIBO	0	0	0
Budget annexe Autres ZAE	0	0	0
Budget annexe EAU	4 296 062	0	4 296 062
Budget annexe ASSAINISSEMENT	3 066 881	0	3 066 881
Budget annexe Chauffage Urbain	14 391 067	0	14 391 067
TOTAL	36 376 741	-11 147 056	25 229 685

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 absentions, le Conseil de Communauté approuve la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2024 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire annexé au rapport.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de membres présents : 78

Nombre de procurations : 27

Nombre de suffrages exprimés : 95

Date de convocation : 20/06/2024

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 95

Contre : 0

Abstentions* : 10

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Juliette SORLIN
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Annexe 1 – Plans Pluriannuels d'Investissement 2024-2028 par Budget (hors reports)

BUDGET PRINCIPAL

Programmes	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028
AP/CP Grande Bibliothèque	6 000 000	17 000 000	18 000 000	19 000 000	15 141 539	75 141 539
Voirie GER URBAIN (dont Ouvrages d'Arts)	4 737 581	3 787 581	3 987 581	3 987 581	3 987 581	20 487 905
AP/CP Campus La Bouloie	11 477 006	5 516 884	1 075 825	404 878	1 142 334	19 616 927
Voirie GER PERIURBAIN (dont Ouvrages d'Arts)	4 282 938	3 982 938	3 612 938	3 612 938	3 612 938	19 104 690
Voirie REQUALIFICATION SECTEUR URBAIN	3 640 244	3 640 244	3 640 244	3 640 244	3 640 244	18 201 220
AP/CP NPNRU 2016-2024	4 192 037	5 988 365	3 867 615	2 954 728	896 225	17 898 970
Participation Infrastructures routières (RN57)	0	3 000 000	3 000 000	5 000 000	5 000 000	16 000 000
Itinéraires Cyclables	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000
Aménagement de la City	370 000	2 520 000	3 020 000	3 545 000	3 545 000	13 000 000
Services communs (Dir. services informatiques)	2 254 500	2 070 000	3 400 000	1 950 000	1 950 000	11 624 500
CPER Enseignement supérieur (dont ISIFC 2)	80 000	680 000	3 400 000	3 149 319	1 900 000	9 209 319
AP/CP Habitat 2013-2021	2 520 000	2 167 703	1 600 000	1 500 000	1 194 125	8 981 828
AP/CP PLH 2024-2029	275 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000	8 275 000
Voirie REQUALIFICATION SECTEUR PERIURBAIN	2 484 511	1 963 801	1 234 511	1 234 511	1 234 511	8 151 845
Plan De Mobilité	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	7 500 000
AP/CP Aides à la pierre déléguées	1 117 004	1 613 363	1 381 063	1 142 776	1 086 300	6 340 506
Requalification des ZAE transférées	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	5 500 000
Taxe d'Aménagement affectation SECTEUR PERIURBAIN	1 056 000	1 056 000	1 056 000	1 056 000	1 056 000	5 280 000
Subventions d'équipement aux communes	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
Eaux Pluviales	870 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 870 000
Passerelle Jean Abisse	150 000	2 500 000	1 575 000	496 208	0	4 721 208
TEMIS 1 : rachat des voiries, participations, avances PSI	456 919	1 257 236	1 065 257	1 000 587	839 018	4 619 017
Nouvelles ZAE - Schéma directeur	610 000	1 500 000	1 000 000	1 000 000	500 000	4 610 000
AP/CP Schéma Gens Du Voyage : terrains familiaux, aire de très grands passage ...	1 132 710	1 989 355	514 753	771 909	0	4 408 727
Amendes de police: affectation SECTEUR URBAIN	1 424 270	730 000	730 000	730 000	730 000	4 344 270
Schéma aquatique : aménagement du plan d'eau d'Osselle-Routelle - phase 2 et 3	2 659 450	242 442	0	500 000	598 500	4 000 392
Cimetières : extension et création	150 000	1 100 000	1 100 000	1 010 000	400 000	3 760 000
Gestion des voiries communautaires dans les ZAE transférées	408 770	408 770	408 770	408 770	408 770	2 043 850
Equipements cyclables	800 000	300 000	300 000	300 000	300 000	2 000 000
Mobilier et divers travaux (Parc Auto)	514 000	344 000	344 000	344 000	344 000	1 890 000
Informatique - réseaux - travaux divers	355 000	385 000	375 000	360 000	360 000	1 835 000
Fonds climat	400 000	400 000	400 000	200 000	400 000	1 800 000
TEMIS 2 : Participation équilibre, avances ...	0	450 000	450 000	450 000	450 000	1 800 000
PLUi	350 000	493 910	296 500	283 000	183 000	1 606 410
Auxon - ZAC Nouvelle ère	0	400 000	400 000	400 000	400 000	1 600 000
Bibliothèque - Médiathèques	0	0	0	737 633	737 633	1 475 266

Programmes	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028
Détection réseaux	1 120 000	340 000	0	0	0	1 460 000
PCAET et énergies renouvelables	200 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 400 000
GEMAPI	265 500	265 500	265 500	265 500	265 500	1 327 500
Participation bâtiment Archives communautaires	300 000	322 500	322 500	322 500	0	1 267 500
Amendes de police : affectation SECTEUR PERIURBAIN	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	1 200 000
Camping Chalezeule	737 746	334 752	0	0	0	1 072 498
Topographie	160 000	190 000	160 000	330 000	160 000	1 000 000
Fonds d'Intervention Economique et autres subventions	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
Gros Entretien Pépinière de Palente	714 000	58 500	58 500	58 500	58 500	948 000
Entretien Cité des arts	261 100	190 700	170 700	154 700	154 700	931 900
Temis Innovation Maison des Microtechniques	172 000	172 000	172 000	172 000	172 000	860 000
Action recherche innovation FRI	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
Recherche amiante	650 000	100 000	0	0	0	750 000
Enfouissement des réseaux secs	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
Services communs (Parc Auto, médecine prof.)	307 000	107 000	107 000	107 000	107 000	735 000
Ordiclasse	135 000	135 000	135 000	135 000	135 000	675 000
AP/CP Marnières	263 000	200 000	159 156	0	0	622 156
Développement des énergies renouvelables	440 000	102 000	0	0	0	542 000
Développement des énergies renouvelables sur les bâtiments GBM	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Frais de raccordement	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Requalification du site de Palente	0	0	0	450 000	0	450 000
AUDAB	137 500	137 500	137 500	0	0	412 500
Valorisation du patrimoine (fonds de concours/ plan de gestion UNESCO)	80 233	80 233	80 233	80 233	80 233	401 165
Citadelle : Hangar aux manœuvres	0	200 000	200 000	0	0	400 000
Développement numérique ANRU+	387 471	0	0	0	0	387 471
Reconversion site des Andiers	384 371	0	0	0	0	384 371
Gros Entretien Pépinière d'activité maraîchère	40 000	100 000	100 000	40 000	40 000	320 000
Instruments CRR	55 000	148 000	32 000	32 000	32 000	299 000
Fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Organisme Foncier Solidaire	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Attractivité	25 000	50 000	50 000	50 000	50 000	225 000
Aires d'accueil des Gens Du Voyage : renouvel., mise aux normes, amélioration	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	225 000
SYM MICROPOLIS	40 206	40 206	40 206	40 206	40 206	201 030
Contrat de Canal	50 000	50 000	50 000	50 000	0	200 000
Réfection du GLO TRAM	200 000	0	0	0	0	200 000
Grandes Heures Nature	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000
Nouvel Equipement Multisports	0	0	0	0	200 000	200 000
Participation au capital des structures associées d'aménagement : SEDIA, SPL T25 et AKTYA	100 000	100 000	0	0	0	200 000
Ports fluviaux (gestion des 3 sites)	65 000	70 000	20 000	20 000	15 000	190 000
Base Outdoor Prés-de-Vaux	189 000	0	0	0	0	189 000
Travaux fibrages par SM Lumière	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	175 000
SM Maisons Comtoises Nancray (contribution en investissement)	31 000	31 000	31 000	31 000	31 000	155 000
Hébergement touristique	52 500	50 000	50 000	0	0	152 500
Aides à l'investissement des entreprises	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
Fonds de compensation agricole	0	37 500	100 000	0	0	137 500

Programmes	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028
Syndicat Mixte Aéroport La Vèze	30 000	20 000	20 000	20 000	20 000	110 000
Frais de portage EPF	21 000	21 000	21 000	21 000	21 000	105 000
Acquisition de foncier agricole	0	25 000	25 000	25 000	25 000	100 000
Bio innovation	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
Passerelle modes doux	0	100 000	0	0	0	100 000
Circuits pédestres et VTT (Vallée du Doubs)	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000	90 000
Projet Alimentaire Territorial (PAT)	10 000	10 000	47 500	10 000	10 000	87 500
Hébergement de plein-air (aires de camping-cars)	25 000	50 000	0	0	0	75 000
Outils d'attractivité	22 000	12 000	12 000	12 000	12 000	70 000
Dépôts et cautionnement Aires d'accueil des Gens Du Voyage	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000	70 000
Matériels et mobiliers animations commerciales	56 907	0	0	0	0	56 907
Gestion base de loisirs Osselle	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Smartcity	50 000	0	0	0	0	50 000
Aménagement des locaux (copropriété) et dépôt de garantie City	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	35 000
Camping Chalezeule (travaux courants)	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
Extension salle Marie Paradis	25 000	0	0	0	0	25 000
Enveloppe actualisation prix, matières premières		500 000	500 000	500 000	500 000	2 000 000

BUDGET TRANSPORTS

	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028
Aménagement du tramway (y compris nouveau terminus)	2 625 957	1 000 000	2 500 000			6 125 957
AP/CP MATERIELS ROULANTS	5 491 887	8 162 704	313 263			13 967 854
Acquisition de 3 rames supplémentaires		2 250 000	6 750 000			9 000 000
Acquisition de vélos	50 000					50 000
Acquisition de matériels roulants et embarqués	2 300 000	2 600 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	13 900 000
Travaux batiments	330 000	100 000	100 000	100 000	100 000	730 000
Acquisition de matériel informatique	125 000	100 000	100 000	100 000	100 000	525 000
Etudes	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
Mobiliers réseau Ginko (acquisitions mobilières)	200 000	150 000	150 000	150 000	150 000	800 000
Outillage (matériel industriel)	95 000	75 000	75 000	75 000	75 000	395 000
Pôles d'échange et voirie	336 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 536 000
Opérations diverses	50 000					50 000
GER			5 250 000			5 250 000

BUDGET DECHETS

	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028
Mobilier, matériel	21 000	21 000	21 000	21 000	21 000	105 000
Conteneurs	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
Points Apports Volontaires (PAV)	500 000	400 000	300 000	200 000	200 000	1 600 000
Bâtiment administratif	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
Véhicules	1 250 000	1 300 000	3 700 000	1 100 000	1 100 000	8 450 000

BUDGET EAU

	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028
Rénovation station Malate	200 000					200 000
Rénovation Port Douvot	5 000					5 000
Protection des ressources	120 000	80 000	80 000	80 000	80 000	440 000
Branchements neufs	110 000	95 000	95 000	150 000	150 000	600 000
Travaux réseaux	5 025 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000	17 825 000
Etudes et logiciels	307 000	150 000	150 000	150 000	150 000	907 000
Installations, matériel et mobilier	1 726 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	6 526 000
Constructions	1 783 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 783 000
Opérations diverses (y compris PSE)	632 385	1 320 000	1 320 000	1 320 000	1 320 000	5 912 385

BUDGET ASSAINISSEMENT

	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028
Achat de terrains	8 000					8 000
Branchements neufs	230 000	230 000	240 000	265 000	270 000	1 235 000
Travaux réseaux	2 109 000	2 900 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	14 009 000
Etudes et logiciels	487 000	260 000	260 000	260 000	260 000	1 527 000
Installations, matériel et mobilier	541 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 541 000
Constructions	3 510 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	11 510 000
Cartographie réseaux	260 000	50 000	50 000	50 000	50 000	460 000
Rénovation Port Douvot	5 000					5 000
STEP Chaudefontaine	40 000					40 000
STEP Torpes	640 000					640 000
STEP Pugey	1 070 000					1 070 000
STEP Mamirolle	10 000					10 000
Opérations diverses	2 453 961	2 050 000	1 950 000	1 940 000	1 940 000	10 333 961

BUDGET CHAUFFAGE URBAIN

	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028
Etude schéma directeur	10 000				50 000	60 000
Achats de matériel	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
Conformité et amélioration chaufferie	624 250	515 630	537 160	559 650	583 120	2 819 810
Conformité et amélioration réseau	1 318 434	1 171 860	3 789 870	4 822 980	3 439 460	14 542 604
Développement réseau	7 722 637	3 464 840	5 113 624	7 962 050	3 795 800	28 058 951

Annexe 2 - Décision modificative n°1 par chapitre budgétaire

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n°1	Chap.	Objet	DM n° 1
011	Charges générales	318 260,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	50 130 024,54
012	Charges de personnel	2 800,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	100 000,00
014	Atténuations de produits	438 605,00	731	Fiscalité locale	485 465,00
65	Autres charges de gestion courante	64 000,00	74	Dotations et participations	486 227,00
023	Virement à la section d'investissement	50 444 435,54	75	Autres produits de gestion courante	66 384,00
TOTAL		51 268 100,54	TOTAL		51 268 100,54
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n°1	Chap.	Objet	DM n° 1
001	Résultat d'investissement reporté	9 047 332,50	13	Subventions d'investissement reçues	894 407,57
16	Emprunts et dettes assimilées	78 676,16	16	Emprunt et dettes assimilées	-11 147 056,00
20	Immobilisations incorporelles	13 314 082,14			
204	Subventions d'équipements versées	12 942 875,86			
21	Immobilisations corporelles	18 038 205,10			
23	Immobilisations en cours	11 600 619,77			
10	Dotations fonds divers et réserves	345 522,73	10	Dotations fonds divers et réserves	25 375 527,15
45813		100 000,00			
45814	Opérations sous mandat	-100 000,00			
45819		1 636 715,00			
041	Opérations patrimoniales	1 004 007,40	45829	Opérations sous mandat	1 436 715,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	50 444 435,54
TOTAL		68 008 036,66	TOTAL		68 008 036,66

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
023	Virement à la section d'investissement	45 348,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 348,00
TOTAL		45 348,00	TOTAL		45 348,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
21	Immobilisations corporelles	-236 328,96			
23	Immobilisations en cours	236 328,96			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 348,00	021	Virement de la section de fonctionnement	45 348,00
TOTAL		45 348,00	TOTAL		45 348,00

BUDGET ANNEXE DECHETS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
022	Dépenses imprévues	-30 000,00			
67	Charges exceptionnelles	30 000,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

BUDGET ANNEXE EAU					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
67	Charges exceptionnelles	18 750,00			
TOTAL		18 750,00			
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
21	Immobilisations corporelles	-120 000,00			
23	Immobilisations en cours	120 000,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
67	Charges exceptionnelles	18 750,00			
TOTAL		18 750,00			
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00